

Benjamin Stora, Les faits ne sont pas suffisants pour répondre aux victimes



MARIANNE, n° 493, 30 septembre-6octobre 2006-10-19

Marianne : Vous avez lu l'ouvrage de Daniel Lefeuvre. Qu'en pensez-vous ?

Benjamin Stora : Je trouve son livre intéressant à plus d'un titre. D'abord, Daniel Lefeuvre s'appuie sur des faits, des chiffres, des dates, des données économiques très détaillées pour mener sa démonstration. Ensuite, dans cette querelle, plus idéologique qu'historique, trop souvent nous n'entendons que le point de vue des protestataires : Daniel Lefeuvre restitue ici le discours de l'État et son point de vue. En cela, il corrige une tendance historiographique qui consiste à ne s'intéresser qu'aux symboles, aux représentations et aux imaginaires des uns et des autres.

Sur quoi êtes-vous en désaccord avec lui ?

B.S. : Trop souvent parmi la nouvelle génération d'historiens, même quand ils sont engagés, et en l'occurrence anticolonialistes, leurs sources sont unilatérales : ici, Daniel Lefeuvre, à quelques exceptions près, ne travaille qu'à partir des sources françaises. Peut-on écrire l'histoire d'un seul de ses versants ? Je ne le crois pas. On argue du fait que les sources du « colonisés » ne sont pas accessibles. Or, même s'il est souvent difficile de consulter les archives nationales des anciennes colonies, on peut toujours interroger les témoins ainsi que les acteurs, comme je l'ai toujours fait pour restituer la parole indigène. Bien avant moi, et dès les années 60, des historiens éminents comme Charles-Robert Ageron, Jacques Berque ou Annie Rey-Goldzeiguer ont adopté une démarche originale qui constituait à restituer la parole du colonisé. Aujourd'hui, tout se passe comme si les durcissements des mémoires communautaires avaient entraîné une crispation dans la fabrication des récits historiques. Il n'existe plus d'espace commun pour travailler cette mémoire.

Enfin, je crains que l'ouvrage de Daniel Lefeuvre ne donne, comme l'ont fait les médias, une importance démesurée aux positions de ceux qu'il appelle les « Repentants » et qui, à mon sens, ne représentent qu'une minorité parmi les historiens.

N'empêche qu'on observe une généralisation de la demande réparatrice : chacun veut être reconnu dans son statut de victime...

B.S. : Bien entendu, et l'on peut même parler d'une mondialisation de la demande victimaire qui, pour ne prendre que ces exemples, va de l'Argentine à l'Algérie. En face, chaque État répond à sa manière : en Argentine, les généraux s'auto-amnistient et, en Algérie, Bouteflika lance ses diatribes contre la France. Entre ces deux pôles, les victimes et les États, les historiens sont pris en otages. Mais, contrairement à Daniel Lefeuve, je ne crois malheureusement pas qu'on puisse combler cette demande de reconnaissance de la souffrance par des faits et des chiffres. Les arguments rationnels ne viennent pas à bout de l'affect. Du moins, cette réponse rationnelle, si elle est indispensable, n'est pas suffisante. Pour ma part, je considère que la repentance elle-même est objet d'histoire.

Que faut-il faire, selon vous, pour répondre à la parole des victimes ?

B.S. : Il faut à la fois établir les faits historiques et s'occuper des représentations. Par exemple, aucun président de la République française n'a jamais reconnu les exactions commises par l'armée française en Algérie, comme l'a fait Jacques Chirac à Madagascar. Même si certains progrès ont été réalisés, il faut encore et encore développer les outils de la transmission par le biais des lieux de mémoire, des monuments et des manuels scolaires. De la même façon que les descendants de colonisés se sont fabriqués une identité fantasmée, les enfants de Français, et pas seulement pieds-noirs, ont hérité d'un récit fantasmé de la présence française en Algérie. Enfin, il faudrait en finir du côté français avec la remise en question de l'indépendance : trop de nos concitoyens, beaucoup plus qu'on ne le croit, continuent à considérer la perte de l'Algérie comme une erreur tragique. On peut critiquer l'Algérie, et je n'ai jamais manqué de le faire, mais on n'a pas le droit de remettre en cause son indépendance.

Propos recueillis par Florence Assouline

Benjamin Stora **vient de publier** :

